

Demande de Branchement TRAVAUX NEUFS Eau / Assainissement

Branchement d'eau potable
Branchement d'assainissement

Informations sur la propriété à raccorder :

Adresse du lieu desservi

302 chemin des Evequaux

Code postal 3 8 3 3 0 Commune Biviers

Références cadastrales :

Section : AH Parcelle(s) : 85

N° permis de construire, certificat d'urbanisme, autorisation de lotir : PA n° 038 045 19 10001

Branchement sans autorisation d'urbanisme

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Construction neuve * 4 lots à bâtir | <input type="checkbox"/> Construction existante | <input type="checkbox"/> Rénovation branchement existant |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maison individuelle en lotissement * | <input type="checkbox"/> Maison individuelle hors lotissement | |
| <input type="checkbox"/> Habitat collectif *(Nom de l'opération : | | |
| <input type="checkbox"/> Locaux professionnels * | <input type="checkbox"/> Autres activités : | |

* Joindre obligatoirement le contrat d'abonnement pour la pose du compteur d'eau (au verso)

Assainissement :

- Assainissement collectif Assainissement Non Collectif Eaux Usées Non Domestiques

Identification du demandeur et payeur

Mme/M. Nom M. ODION Prénom : Jean-Pierre Né(e) le : ___ / ___ / ___

Entreprise

Date et lieu de naissance : le 03 / 01 / 1952 à LA TRONCHE

N°SIRET (obligatoire) (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse :

20 avenue Louis Bonnet Eymard

Code postal 3 8 7 0 0 Commune CORENC

Téléphone 06 31 78 76 88 Courriel jean-pierre.odion@sfr.fr

NB : L'entreprise titulaire des travaux doit effectuer une demande d'autorisation de voirie auprès de la commune concernée ou du gestionnaire de voirie concerné, ainsi que les DICT. Tous les travaux de génie civil et remise en état des voiries publiques sont à la charge du demandeur.

Le recours à une entreprise autorisée par le service des eaux est obligatoire pour la réalisation de la partie publique des branchements

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Afin d'étudier les dernières modalités de réalisation du (des) branchement(s), vous devez contacter un technicien du service des eaux au 04.76.99.70.00

Merci de retourner ces imprimés par courrier au Service des Eaux - communauté de communes Le Grésivaudan

390 rue Henri Fabre - 38926 Crolles Cedex
ou par mail à servicesdeseaux@le-gresivaudan.fr

La mise en service de vos branchements ne pourra se faire sans un contrôle de conformité du (des) branchement(s).

Je m'engage à régler les frais de dossier au service des eaux, d'un montant de 130 € H.T, conformément à la délibération DEL-2018-0407 du 17 décembre 2018.

J'accepte de me conformer aux prescriptions fixées d'une part

→ par le règlement du service de distribution d'eau potable

et d'autre part,

→ par le règlement d'assainissement (dans le cas d'un raccordement à l'égout).

Fait le 30/09/2020

Signature :

